



Conseil régional

Groupe FRONT DE GAUCHE

Parti communiste Français, Parti de gauche,
Ensemble et République & Socialisme

AMENDEMENT

N° 000144 .

SEANCE PLENIERE DU CONSEIL REGIONAL

DES 6,7 & 8 avril 2016

Rapport n° CR 45-16 - Projet de budget pour 2016

AMENDEMENT

Titre II – dispositions relatives aux charges

Annexe 15 – Logement

Investissement

Chapitre 905 – Aménagement des territoires

Sous-fonction 54 – Habitat - Logement

HP 54-002 – Développement du parc locatif social

Action « Aide à la création de logements locatifs très sociaux »

Sur l'action « Aide à la création de logements locatifs très sociaux » le montant proposé au BP 2016 est augmenté de 9,5 M€ supplémentaires en AP.

Le financement de cet amendement est gagé sur le chapitre 908 « Transports », sous-fonction 82 « Routes et voiries », code fonctionnel 821 « Voierie nationale », programme « Aménagement des infrastructures de voirie nationale ».

Exposés des motifs

Le projet de BP 2016 envisage de baisser l'engagement régional sur le logement PLAI de 9 M€ en AP par rapport au budget 2015.

Etant donnés les besoins extrêmement importants dans notre Région concernant cette catégorie de logements sociaux, il n'est pas concevable d'opérer un tel désengagement. Une telle logique porterait un coup très dur à la politique régionale de logement social, et par là même aux millions de demandeurs aujourd'hui en attente.

Il importe donc de maintenir les engagements régionaux en la matière au niveau antérieur.

Tel est l'objectif de cet amendement.

Céline MALAISE



Conseil régional

Groupe FRONT DE GAUCHE

Parti communiste Français, Parti de gauche,
Ensemble et République & Socialisme

AMENDEMENT

N° 000145

**SEANCE PLENIERE DU CONSEIL REGIONAL
DES 6,7 & 8 avril 2016
Rapport n° CR 45-16 - Projet de budget pour 2016**

AMENDEMENT

Titre II – dispositions relatives aux charges
Annexe 15 – Logement
Investissement
Chapitre 905 – Aménagement des territoires
Sous-fonction 54 – Habitat - Logement
HP 54-002 – Développement du parc locatif social
Action « Aide à la création de logements locatifs sociaux »

Sur l'action « Aide à la création de logements locatifs sociaux » le montant proposé au BP 2016 est augmenté de 31 M€ supplémentaires en AP et de 15 M€ en CP.

Le financement de cet amendement est gagé sur le chapitre 908 « Transports », sous-fonction 82 « Routes et voiries », code fonctionnel 821 « Voierie nationale », programme « Aménagement des infrastructures de voirie nationale ».

Exposés des motifs

Le projet de BP 2016 envisage de baisser l'engagement régional sur le logement PLUS de 35 M€ en AP et de près de 15M€ en CP par rapport au budget 2015.

Étant donnés les besoins importants dans notre Région concernant cette catégorie de logements sociaux, il n'est pas concevable d'opérer un tel désengagement. Ceci porterait un coup très dur à la politique régionale de logement social, et par là même aux millions de demandeurs aujourd'hui en attente.

Il importe donc de maintenir les engagements régionaux en la matière au niveau antérieur.

Tel est l'objectif de cet amendement.

Céline MALAISE

**SEANCE PLENIERE DU CONSEIL REGIONAL
DES 6,7 & 8 avril 2016
Rapport n° CR 45-16 - Projet de budget pour 2016**

AMENDEMENT

Titre II – dispositions relatives aux charges
Annexe 15 – Logement
Investissement
Chapitre 905 – Aménagement des territoires
Sous-fonction 54 – Habitat - Logement
HP 54-008 – Lutte contre la précarité énergétique
Action « Lutte contre la précarité énergétique»

Sur l'action « Lutte contre la précarité énergétique » le montant proposé au BP 2016 est augmenté de 25 M€ supplémentaires en AP .

Le financement de cet amendement est gagé sur le chapitre 908 « Transports », sous-fonction 82 « Routes et voiries », code fonctionnel 821 « Voirie nationale », programme « Aménagement des infrastructures de voirie nationale ».

Exposés des motifs

La Région Ile-de-France a entrepris ces dernières années un effort important en matière de lutte contre la précarité énergétique, apportant ainsi un soutien déterminant à de nombreux ménages modestes pour rendre leurs habitations plus sobres en ressources énergétiques, et les aider à réduire leurs dépenses financières.

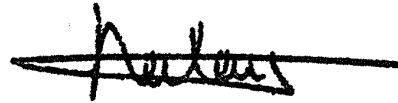
Cependant le projet de BP 2016 prévoit une dotation de zéro euro en AP par rapport à 2015 concernant lutte contre la précarité énergétique.

Ceci laisse présager un désengagement peu compréhensible au regard de la dimension à la fois environnementale et sociale que revêt cette action.

C'est également un chantier d'ampleur qui peut être fortement créateur d'emploi.

Il convient donc à l'inverse, dans une logique d'engagement à long terme, de maintenir l'effort régional sur les AP en ce domaine.

Tel est l'objectif de cet amendement.

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Céline MALAISE', is written over a solid horizontal line.

Céline MALAISE



Conseil régional

Groupe FRONT DE GAUCHE

Parti communiste Français, Parti de gauche,
Ensemble et République & Socialisme

AMENDEMENT

N° 000147

**SEANCE PLENIERE DU CONSEIL REGIONAL
DES 6,7 & 8 avril 2016
Rapport n° CR 45-16 - Projet de budget pour 2016**

AMENDEMENT

Titre II – dispositions relatives aux charges
Annexe 15 – Logement
Investissement
Chapitre 905 – Aménagement des territoires
Sous-fonction 54 – Habitat - Logement
HP 54-004 – Aide au parc privé
Action « Lutte contre le saturnisme »

Sur l'action « Lutte contre le saturnisme » le montant proposé au BP 2016 est augmenté de 0,200 M€ supplémentaires en AP et de 0,100 M€ supplémentaires en CP .

Le financement de cet amendement est gagé sur le chapitre 908 « Transports », sous-fonction 82 « Routes et voiries », code fonctionnel 821 « Voirie nationale », programme « Aménagement des infrastructures de voirie nationale ».

Exposés des motifs

Le projet de BP 2016 prévoit une dotation de zéro euro en AP et une baisse de 0,1M€ en CP par rapport à 2015 concernant l'action régionale en matière de lutte contre le saturnisme.

Cependant, le saturnisme représente un fléau encore bien réel dans notre région. Il touche en premier les populations les plus défavorisées, et doit à ce titre faire l'objet d'une attention particulière de notre collectivité.

C'est pourquoi il convient de maintenir l'effort régional en la matière.

Tel est l'objet de cet amendement.

Céline MALAISE



Conseil régional

Groupe FRONT DE GAUCHE

Parti communiste Français, Parti de gauche,
Ensemble et République & Socialisme

AMENDEMENT

N° 000148 .

**SEANCE PLENIERE DU CONSEIL REGIONAL
DES 6,7 & 8 avril 2016
Rapport n° CR 45-16 - Projet de budget pour 2016**

AMENDEMENT

Titre II – dispositions relatives aux charges
Annexe 15 – Logement
Investissement
Chapitre 905 – Aménagement des territoires
Sous-fonction 54 – Habitat - Logement
HP 54-003 – Réhabilitation du parc locatif social
Action « Réhabilitation du parc locatif social »

Sur l'action « Réhabilitation du parc locatif social » le montant proposé au BP 2016 est augmenté de 5 M€ supplémentaires en AP.

Le financement de cet amendement est gagé sur le chapitre 908 « Transports », sous-fonction 82 « Routes et voiries », code fonctionnel 821 « Voierie nationale », programme « Aménagement des infrastructures de voirie nationale ».

Exposés des motifs

L'action « Réhabilitation du parc locatif social » est pourvue de zéro euro pour ce BP 2016. Toutefois, les prévisions de consommation au 31/12 indiquent un montant de 5,653 M€ en CP, attestant ainsi des besoins bien réels concernant ce dispositif.

Au regards de tels besoins, et pour anticiper les investissements à venir, il convient donc de doter cette ligne budgétaire à un niveau adéquat.

Tel est l'objectif de cet amendement.

Céline MALAISE